REÇU EN PREFECTURE
le 23/03/2020
Application agréée E-legalite.com
70_DE-084-288400039-20200303-D20_13-BF

2020/017

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 03 mars 2020

L'an deux mille vingt et le trois mars à dix heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

N° 20/13

OBJET :
Approbation du Compte de gestion 2019

Etaient présents : Monsieur Dominique BODON, Monsieur Alain BRES, Monsieur Daniel BELLET, Monsieur Joël GRANIER, Madame Martine CASADEI (suppléante de Monsieur Christian TORT), Monsieur André CAMBE (suppléant de Monsieur Guy REY), Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Monsieur Jean FAVIER, Madame Nicole GIRARD, Madame Dominique ANCEY.

Etaient absents excusés : Monsieur Jean-Claude AILLOT et sa suppléante Madame Sonia CAPPEAU-FREJABUE, Monsieur Yves BAYON DE NOYER et sa suppléante Madame Marie-Hélène BIHEL, Monsieur Sébastien VINCENTI et sa suppléante Madame Sylvie GREGOIRE, Monsieur Denis DUSSARGUES et son suppléant Monsieur Felix BOREL, Monsieur Jean-Marc ROUBAUD et son suppléant Monsieur Michel PONCE, Madame Fabienne THOMAS et son suppléant Monsieur Alain MILON.

Etaient représentés : Monsieur Jean-François LOVISOLO a donné procuration à Monsieur Alain BRES pour le représenter et voter en son nom, Monsieur Guy SOULAVIE a donné procuration à Madame Nicole GIRARD pour le représenter et voter en son nom, Monsieur Didier PERELLO a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour le représenter et voter en son nom, Monsieur Francis FARGE a donné procuration à Monsieur Joël GRANIER pour le représenter et voter en son nom.

Le Conseil d'administration, réuni sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le payeur départemental accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la gestion normale,

REÇU EN PREFECTURE
le 23/03/2020
Application agréée E-legalite.com
70_DE-084-288400039-20200303-D20_13-BF

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le payeur départemental, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2019.

Pour extrait conforme,

Le Président

Maurice CHABERT

Signature numérique de Maurice CHABERT
Date : 2020.03.23 09:10:02 +01'00'

Maurice CHABERT